



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2021-04

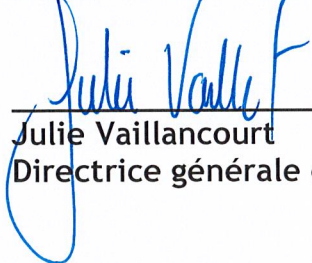
Objet : Adoption du règlement numéro 2021-04 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-04 et ses amendements

Avis public est par la présente donné que le règlement numéro 2021-04 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-04 et ses amendements a été adopté lors de l'assemblée régulière du 4 octobre 2021.

Ledit règlement numéro 2021-04 a reçu l'approbation de la MRC des Sources le 25 octobre 2021 et, en conséquence, il est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 2 novembre 2021.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille ou sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 10^E JOUR DE novembre 2021.

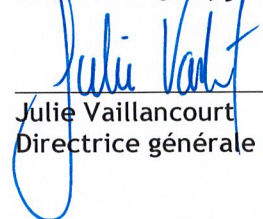


Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 10^e jour de novembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour de novembre 2021.



Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière